

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 55 (1975)
Heft: 2

Rubrik: Flash sur les entreprises franco-suissees

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Flash sur les entreprises franco-suisse

L'un des « grands » suisses dans le secteur des matières de base pour la parfumerie et les arômes alimentaires, **Firmenich et Cie**, a réussi dans ses laboratoires de Genève l'identification de 68 nouveaux composants de l'arôme du thé. C'est ce que révèle le chef du service des recherches de cette société, M. Ohloff, dans une revue scientifique suisse. Ces nouveaux composants ne constituent qu'une partie du complexe de corps chimiques qui forment l'arôme du thé. Dans le cas de l'arôme du café, 468 composants ont été décelés. Il semble toutefois qu'à ce jour il n'a pas encore été possible de déterminer d'une manière irréfutable lesquels, parmi les 124 composants connus du thé, « font » vraiment le parfum et le goût de cette boisson chère aux Anglais. Rappelons que la société Firmenich compte parmi les premières au monde sur le plan des parfums et arômes synthétiques. Fondée en 1895, de nombreuses distinctions scientifiques ont été décernées à ses collaborateurs, parmi lesquelles un prix Nobel de chimie.

La question du DDT mis au point pendant la deuxième guerre mondiale par une société chimique de Bâle (Geigy) est toujours à l'ordre du jour. On sait qu'au cours des dernières années, son utilisation en agriculture a été interdite dans de nombreux États en raison des effets secondaires néfastes produits sur le monde animal (oiseaux). En dépit de cette nuisance, les autorités agricoles de la Louisiane (USA) ont demandé et obtenu la levée de l'interdiction prise en 1972. Selon les experts, le DDT est le seul moyen de lutte agrochimique qui permettrait de combattre une chenille qui détruit les plantations de coton. Une exception analogue avait été accordée l'an dernier pour permettre la lutte contre une mite qui menaçait de vastes surfaces forestières du Nord-Ouest américain. Enfin : une certaine recrudescence de la maladie du sommeil est constatée dans les pays tropicaux ayant interdit le DDT. Rappelons enfin que l'emploi de celui-ci en agrochimie est interdit en Suisse depuis 1972.

A l'heure où la montre électronique prend de plus en plus d'importance sur le marché mondial, la société **Portescap** à La Chaux-de-Fonds qui fabrique essentiellement des composants pour l'horlogerie et appareillages, ainsi que des composants électroniques, commercialise sur le marché de nouveaux micro-moteurs « pas-à-pas ». Ceux-ci sont fabriqués par la SOCREM, filiale de Portescap. Ils sont destinés principalement à l'industrie horlogère et à l'industrie de la microtechnique. — Les débouchés dans l'industrie de l'appareillage semblent très prometteurs, notamment pour des applications dans des compteurs de tarification par impulsions, horloges de programmation électriques, systèmes d'entraînement de papier pour enregistreurs portatifs, systèmes de déplacement de diaphragmes dans les appareils optiques, etc. Une gamme de moteurs spécialement conçus pour ces applications a d'ailleurs été réalisée.

La société **Jacob Rohner** à Rebstein en Suisse annonce la mise au point d'une nouvelle technologie pour l'application de broderies sur les tissus. Ce procédé (« Transfert ») consiste à fixer la broderie par repassage. Le motif est brodé sur un tissu traité chimiquement. Au recto, le fil couleur est normal, au verso, le fil fond à une température d'environ 150 degrés. En posant un motif « Transfert » sur n'importe quel tissu et en le pressant pendant 15 secondes à une température de 180 à 200 degrés, le fil du verso de la broderie se fond sur le tissu de base, tandis que le support se désintègre et brunit sous l'effet de la chaleur. Il peut être enlevé facilement par brossage après refroidissement. La broderie est ainsi transférée de son support vers un autre. — La société Jacob Rohner, centenaire en 1975, dispose d'usines de fabrication de broderie et de tissage en Suisse, en Allemagne, en Autriche et en Australie.

Après le groupe **Alusuisse**, c'est l'entreprise **Brown Boveri** qui entreprend la construction de « capteurs solaires ». Au stade actuel, il s'agit de la mise au point intensive de ces appareils capables de capter la chaleur solaire et de la conduire vers un dispositif d'emmagasinage. Au terme des expériences tentées à ce jour, l'utilisation de tels capteurs solaires pourra notamment être envisagée dans le domaine du chauffage (immeubles, piscines, etc.). Dans de nombreux cas, ils pourraient également fournir l'eau chaude ménagère. Dans l'ensemble, ces dispositifs devraient contribuer à atténuer les besoins d'énergie importée, mais ils ne sauraient constituer une alternative à l'énergie nucléaire.
